

# Sauvegarder les droits fondamentaux

*Des réfugiés Rohingyas franchissant la frontière près du village d'Anzuman Para, Palong Khali, au Bangladesh.*

De nombreux facteurs combinés contraignent des familles à abandonner leur foyer. Ces facteurs incluent: les conflits, le sous-développement et la pauvreté, les catastrophes naturelles, le changement climatique et la dégradation de l'environnement. Ils comprennent également les inégalités, l'exclusion sociale et économique, les violations des droits humains, la défaillance ou l'absence de gouvernement conduisant à un état de droit inexistant, l'extrémisme violent et les activités de la criminalité organisée ou des gangs.

Il est fondamental de protéger les droits des personnes relevant de la compétence du HCR pour parvenir à des solutions durables aux déplacements. L'engagement général pour la protection de toutes ces personnes trouve un écho aujourd'hui et est profondément ancré dans les cultures et les religions. Pour que ces traditions d'accueil se traduisent en véritables résultats, il est nécessaire d'encourager toutes les entités de la société à coopérer ensemble afin d'assurer des réponses plus prévisibles et coordonnées face aux déplacements. Cela implique de renforcer les systèmes

nationaux de protection ainsi que les capacités et la résilience des communautés d'accueil et des personnes relevant de la compétence du HCR.

Guidé par son mandat et ses Orientations stratégiques pour la période de 2017 à 2021, le HCR a continué d'œuvrer pour façonner la réponse globale aux déplacements forcés et à l'apatridie en 2017. L'organisation a ainsi aidé les États à relever les défis de protection et à développer des systèmes nationaux de protection, en mettant les personnes relevant de sa compétence au cœur de son travail et en abordant l'ensemble du spectre des déplacements, y compris les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays.

La Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants et le Cadre d'action global pour les réfugiés (CRRF) constituent toujours des références importantes pour la solidarité et la protection internationales. À l'heure où les principes et les normes de la protection internationale sont remis en question par certains, la Déclaration constitue une réaffirmation importante du régime de protection internationale, fondé sur la coopération et la responsabilité.

Ce chapitre décrit les actions menées par le HCR en 2017 pour renforcer les systèmes nationaux et répondre aux besoins de protection des demandeurs d'asile, des réfugiés, des rapatriés, des déplacés internes et des apatrides.

De nombreux pays d'accueil ont maintenu leurs frontières ouvertes en 2017, manifestant un engagement et une solidarité remarquables envers les personnes ayant besoin d'une protection internationale. Cependant, l'espace de protection a rétréci dans certains endroits et des défis importants subsistent concernant la réponse aux mouvements mixtes, irréguliers et plus complexes. La priorité axée sur le contrôle des frontières, ainsi que les commentaires très négatifs concernant les personnes en déplacement, ont eu un impact direct sur les réfugiés. De graves préoccupations sont apparues en 2017 concernant la pratique de certains États en matière d'asile, qui ont notamment restreint l'éligibilité au statut de réfugié, limité ou interdit l'accès à des procédures d'asile équitables et efficaces et à des droits, et ont eu recours de manière généralisée à la détention, y compris d'enfants, pour des motifs liés à l'immigration.

Thaïlande, tandis que cette pratique a cessé dans d'autres, notamment en Lituanie. Les activités de surveillance de la détention ont augmenté de 22 pour cent pendant la période couverte par le présent rapport et le nombre d'enfants en détention a diminué de 14 pour cent dans les pays cibles au cours de cette même période.

De nombreux systèmes d'asile ont été confrontés à des défis de plus en plus importants, soit à cause du volume même des demandes, soit du fait que les personnes souhaitant obtenir des permis de séjour s'inscrivaient dans la procédure d'asile à défaut d'autre voie légale. Le HCR a aidé des États à améliorer l'efficacité de leurs procédures d'asile tout en maintenant des systèmes équitables. Il a également soutenu les États qui commençaient à assumer eux-mêmes la procédure de détermination du statut de réfugié (DSR) ou qui augmentaient sensiblement le volume de demandes traitées. Par ailleurs, le HCR s'est engagé dans des initiatives d'assurance qualité, en coopération avec les autorités compétentes, afin de renforcer les systèmes de DSR. Ce travail a notamment été mené dans les Amériques et en Europe de l'Est (voir les résumés régionaux). Afin d'aider au processus de décision en matière de DSR, le HCR a collaboré avec des partenaires pour produire des rapports d'informations sur les pays d'origine et a publié des conseils juridiques sur certains pays. Parallèlement aux responsabilités des États en matière de DSR, en 2017 le HCR a également reçu environ 263 400 demandes directes de DSR, soit une augmentation par rapport à 2016. Le HCR a également fourni des conseils techniques pour prendre en compte les préoccupations de sécurité sans compromettre la protection des réfugiés dans le cadre des procédures d'asile.

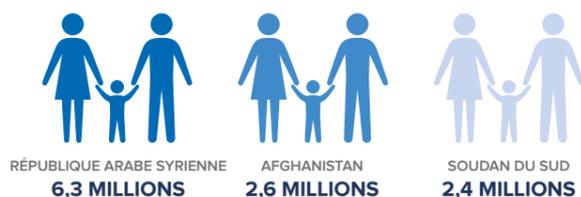
Ces dernières années, le HCR a approfondi son approche systémique, en coopérant avec des experts en matière d'état de droit et de gouvernance et en adoptant des pratiques conformes à la Déclaration de New York et au CRRF afin de parvenir à une meilleure

En 2017, 20 opérations au total ont œuvré pour mettre fin à la détention des enfants et pour mettre en place des alternatives à la détention.

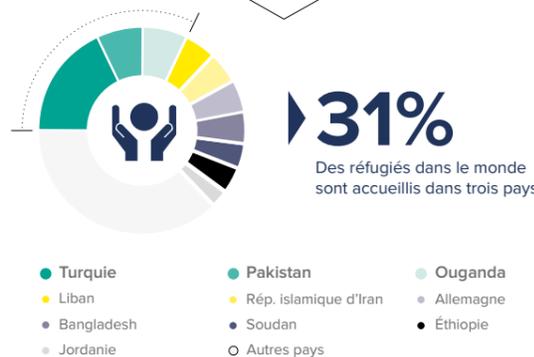
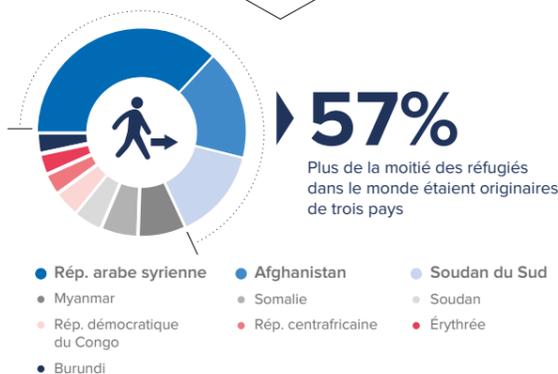
**1,9 million**  
En 2017, environ 1,9 million de demandes d'asile ont été introduites auprès des États ou du HCR dans 162 pays ou territoires.

## RENFORCER LES SYSTÈMES NATIONAUX

### LES 10 PRINCIPAUX PAYS D'ORIGINE | 2017



### LES 10 PRINCIPAUX PAYS D'ASILE | 2017



À la fin de 2017, près de 140 pays disposaient de lois nationales sur l'asile, mettant en œuvre les conventions internationales relatives à la protection des réfugiés.

Le mandat et la responsabilité uniques du HCR ont continué d'en faire une autorité de premier plan concernant les questions juridiques relatives aux déplacements forcés en 2017. En exerçant sa responsabilité de surveillance des instruments internationaux de protection des réfugiés, en particulier la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et son Protocole de 1967, le HCR a continué de remplir un rôle crucial pour le développement

du droit international et des normes dans le domaine des déplacements forcés, y compris dans le contexte des mouvements mixtes de personnes et des déplacements dus aux changements climatiques et aux catastrophes. Grâce à ses actions fortes en matière de plaidoyer, le HCR s'est efforcé de veiller à ce que les politiques et les normes de protection aient un impact positif sur la vie des personnes relevant de sa compétence.

inclusion et de soutenir l'élaboration de plans nationaux. L'Agenda 2030 offre un cadre pertinent pour l'inclusion des réfugiés, des demandeurs d'asile, des rapatriés, des déplacés internes et des apatrides dans les plans nationaux de développement. Le HCR a poursuivi son plaidoyer auprès des États et des acteurs du secteur du développement pour l'inclusion des personnes relevant de sa compétence dans les plans nationaux de développement et dans toutes les autres activités relatives aux objectifs de développement durable (ODD).

Par ailleurs, le HCR s'est efforcé de renforcer les cadres juridiques nationaux en faveur de toutes les personnes relevant de sa compétence, en transmettant des conseils aux gouvernements, aux organisations internationales et aux centres juridiques sur les questions, les politiques et les pratiques en matière de protection. Pour obtenir des résultats positifs pour les personnes relevant de la compétence du HCR, il est nécessaire de renforcer la coopération avec toute une série d'acteurs, notamment les autorités judiciaires et celles chargées des questions d'état de droit. La collaboration

sur ces questions avec d'autres agences et entités des Nations Unies, telles que le Département des opérations de maintien de la paix, ONU-Femmes, la Police des Nations Unies, le PNUD et l'UNICEF, et d'autres acteurs nationaux et internationaux chargés des questions d'état de droit, est également essentielle pour renforcer les systèmes nationaux grâce à des interventions humanitaires mieux coordonnées avec les activités des acteurs du développement.

Le HCR a continué de plaider pour le respect des normes de protection par les États en leur fournissant des recommandations, un soutien pratique et des solutions, y compris pour élaborer des réponses globales. L'application du CRRF a conduit à des évolutions juridiques positives dans les pays qui le déploient. Djibouti, le Kenya et la Zambie ont notamment introduit des réformes législatives qui contribueront à faire en sorte que davantage de réfugiés puissent accéder à des opportunités d'éducation et d'emploi et bénéficier d'une plus grande liberté de circulation (voir le chapitre *Élargir les partenariats*).

## DOMAINES D'INTERVENTION

## PRINCIPALES RÉALISATIONS

## ENVIRONNEMENT DE PROTECTION FAVORABLE

## OEUVRER POUR L'ÉLABORATION OU LE RENFORCEMENT DES LOIS ET POLITIQUES. EN 2017, LE HCR :

## Défendre et améliorer la protection et la sécurité des personnes relevant de sa compétence

A collaboré avec le CICR pour préserver le caractère civil et humanitaire des sites et des installations et a contribué à la rédaction de l'«Aide-mémoire: orientations opérationnelles sur le respect du caractère civil et humanitaire des sites et des installations».

En collaboration avec le CICR, a organisé un séminaire en ligne sur les évacuations humanitaires.

## Plaider pour des lois et des politiques qui protègent et respectent les droits des personnes relevant de sa compétence

A renforcé les capacités de son personnel et de ses partenaires dans le domaine des questions juridiques et politiques, notamment concernant les droits humains et les mouvements mixtes; et s'est également impliqué dans les processus législatifs et judiciaires régionaux et nationaux, en lien avec les acteurs concernés.

A fourni aux États des documents de voyage vierges délivrés conformément à la Convention à titre transitoire, en puisant dans son stock, jusqu'à ce que les États puissent délivrer leurs propres documents. Au total, 13 États non parties ont mis en place des pratiques pour délivrer des documents de voyage aux réfugiés et aux apatrides. Parmi eux, 6 États ont délivré des documents conformes aux normes internationales de l'aviation.

A présenté 33 rapports pays dans le cadre de l'examen périodique universel (EPU), transmis 113 rapports aux organes des Nations Unies créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et effectué 25 interventions orales devant ces organes.

A organisé 12 séminaires en ligne destinés au personnel sur la procédure de participation à l'EPU et aux organes des Nations Unies créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme.

A rédigé 104 rapports de suivi sur certains pays dans le cadre des mécanismes relatifs aux droits de l'homme, conformément à sa stratégie de plaidoyer.

## Encourager l'adoption ou la révision des lois conformes aux normes internationales

A soutenu 80 processus législatifs relatifs à la protection des réfugiés, la conclusion d'une Convention de la Ligue arabe sur les réfugiés et la révision actuelle des instruments juridiques sur l'asile au sein de l'UE.

A soumis 19 interventions officielles relatives à l'interprétation et à l'application des normes juridiques pour la protection des réfugiés et des demandeurs d'asile devant 9 juridictions.

## Élaborer, publier et diffuser des avis sur la protection internationale des réfugiés

A publié des avis juridiques sur: l'applicabilité de l'article 1D de la Convention de 1951 aux réfugiés palestiniens; les migrants en situation de vulnérabilité et les personnes ayant besoin d'une protection internationale; les opérations de recherche et de secours impliquant des réfugiés et des migrants en mer; la confiscation et la fouille d'objets électroniques appartenant aux demandeurs d'asile; le traitement des réfugiés reconnus en vertu de la Convention de l'OUA de 1969.

## Œuvrer pour mettre fin à la détention des enfants demandeurs d'asile et apatrides, surveiller les conditions de détention et promouvoir des alternatives à la détention

A soutenu 20 pays cibles pour qu'ils envisagent des alternatives à la détention conformément à la stratégie du HCR visant à aller au-delà de la détention.

A élaboré un programme d'apprentissage en ligne sur la détention pour des motifs liés à l'immigration et 2 programmes d'apprentissage mixte sur la surveillance de la détention pour des motifs liés à l'immigration et les conditions d'accueil, les dispositifs de prise en charge et les alternatives à la détention des enfants et des familles.

A dispensé 3 ateliers régionaux sur la détention pour des motifs liés à l'immigration à l'attention de son personnel et de ses partenaires dans les Amériques, en Asie et Pacifique et en Europe.

## PROCESSUS ÉQUITABLE DE PROTECTION ET D'ÉTABLISSEMENT DE DOCUMENTS

## AMÉLIORER L'ACCÈS ET LA QUALITÉ DES PROCÉDURES DE DÉTERMINATION DU STATUT DE RÉFUGIÉ. EN 2017, LE HCR :

## Développer et superviser la mise en œuvre de politiques, directives, normes et procédures relatives à la détermination du statut de réfugié (DSR)

A piloté un projet au Malawi pour évaluer les capacités des institutions impliquées dans le système d'asile de ce pays.

A mis à jour les instructions clés de son manuel sur les «Normes relatives aux procédures de détermination du statut de réfugié relevant du mandat du HCR» et a publié de nouvelles directives sur la procédure de DSR.

A fourni des avis juridiques, des recommandations procédurales et des instructions opérationnelles à des gouvernements, à son personnel et à ses partenaires sur les normes et les procédures d'éligibilité en matière de DSR, notamment dans les domaines de l'exclusion, du retrait, de l'extradition et des questions relatives au caractère civil et humanitaire de l'asile.

## Renforcer les capacités du personnel du HCR chargé de la DSR et des opérations, notamment par des déploiements

A élaboré un nouveau programme d'apprentissage en ligne pour la formation initiale des nouveaux employés chargés de la DSR.

A dispensé une formation ciblée sur la DSR, notamment 2 sessions du programme d'apprentissage sur la DSR, au bénéfice de 60 employés.

A déployé 9 experts de la DSR dans des opérations.

A déployé un nouveau programme d'apprentissage sur la conduite d'entretiens dans 6 opérations, au bénéfice de 126 employés chargés d'interroger les personnes dans le cadre de la DSR et de la réinstallation.

## Fournir au personnel chargé de statuer sur les demandes d'asile un accès à des informations actualisées sur les pays d'origine et à des recommandations spécifiques sur certains pays

A publié de nouvelles recommandations spécifiques comme sur le Pakistan et la République arabe syrienne (Syrie), et d'autres documents juridiques et politiques ainsi que des rapports d'informations sur les pays d'origine en collaboration avec des partenaires. Le HCR a mis à jour le recueil d'informations sur les pays d'origine sur le site internet *Refworld*.

A lancé une plateforme pour les praticiens de la DSR, soit une nouvelle communauté électronique interne, visant à faciliter la coopération et les échanges privés entre employés chargés de la DSR.

## RÉSoudre ET RÉPONDRE AUX MOUVEMENTS MIXTES



Un garde-côte italien debout à l'avant d'un bateau après le sauvetage de demandeurs d'asile d'Afrique sub-saharienne au cours d'une opération nocturne en mer Méditerranée, à environ 50 milles marins au large des côtes de la Libye.

### 175 500

En 2017, plus de 175 500 réfugiés et migrants sont arrivés en Europe via des routes maritimes en provenance d'Afrique.

La mobilité humaine est devenue de plus en plus complexe ces dernières années. En 2017, des mouvements mixtes ont eu lieu dans plusieurs régions, notamment à travers la Méditerranée, depuis la région des Grands Lacs et la Corne de l'Afrique vers l'Afrique australe, à travers la mer Rouge et le golfe d'Aden vers le Yémen, à travers le nord de l'Amérique centrale, ainsi qu'en Asie et Pacifique. En quête d'une vie meilleure, les réfugiés et les migrants ont fait face aux mêmes risques au cours de leur périple. Les routes empruntées étaient semées de dangers, comme lors de voyages à bord d'embarcations de fortune surchargées ou de traversées de déserts torrides. Le trafic illicite de migrants et la traite des êtres humains ont représenté

des défis considérables auxquels ont été confrontés non seulement les réfugiés et les migrants eux-mêmes, mais également les États et les sociétés en 2017.

La Déclaration de New York, adoptée en 2016, prévoyait que les parties prenantes compétentes, notamment le HCR, contribueraient à l'élaboration du pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, et qu'ils rédigeraient des principes directeurs non contraignants sur le traitement des migrants en situation de vulnérabilité. Par conséquent, le HCR a poursuivi sa collaboration avec le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour les migrations internationales et

d'autres partenaires sur la complémentarité des deux pactes bien qu'ils aient été élaborés dans le cadre de processus distincts et indépendants. Par ailleurs, la Déclaration de New York contenait des engagements concernant à la fois les réfugiés et les migrants, notamment celui d'intensifier la coopération internationale pour le renforcement des mécanismes de recherche et de sauvetage. En 2017, le HCR a publié des considérations juridiques générales sur les opérations de recherche et sauvetage en mer impliquant des réfugiés et des migrants.

Afin d'apporter un appui aux États et aux autres acteurs dans leur réponse aux mouvements mixtes, le HCR a actualisé son « Plan d'action en 10 points sur la protection des réfugiés et les mouvements migratoires mixtes », qui présente des outils et des recommandations pratiques pour aider à identifier et à répondre aux besoins des personnes en déplacement en danger ou ayant besoin d'une protection internationale et/ou présentant des besoins spéciaux. Ces recommandations contiennent des bonnes pratiques provenant d'Europe et de pays comme le Maroc, le Soudan et la Thaïlande pour

répondre aux besoins des victimes de la traite, ainsi que des recommandations pour l'identification et la protection des victimes. Dans le cadre des négociations relatives au pacte mondial sur les migrations, le HCR a publié des directives concernant les personnes ayant besoin d'une protection internationale et les migrants en situation de vulnérabilité. De plus, début 2017, le HCR a lancé une campagne de sensibilisation aux dangers de la traversée du golfe d'Aden et de la mer Rouge entre l'Afrique et le Yémen, soulignant les risques liés au périple et l'insécurité à l'arrivée (voir le résumé régional du *Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord*).

Le HCR, en coopération avec l'UNICEF et d'autres partenaires, a continué d'apporter un soutien aux familles de réfugiés et de migrants le long des routes les plus fréquentées vers l'Europe dans des centres spéciaux appelés « *Blue Dots* ». Ces centres leur ont permis d'accéder à des endroits sûrs et adaptés aux besoins des enfants, ainsi qu'à des pièces séparées pour bénéficier d'un soutien psychologique et social. Ils ont également offert des conseils juridiques, des services pour rétablir les liens familiaux et un bureau d'information.

Près de 45 000 demandes d'asiles de mineurs isolés étrangers, principalement afghans et syriens, ont été introduites dans 67 pays en 2017.

## Répondre aux besoins de protection internationale des personnes impliquées dans les mouvements mixtes le long de la route de la Méditerranée centrale

La majorité des réfugiés et des migrants qui arrivent en Italie par voie maritime sont originaires de l'Afrique sub-saharienne. En 2017, 11 pour cent du total des arrivées provenaient de l'Afrique de l'Est et de la Corne de l'Afrique, tandis que près de 41 pour cent provenaient de l'Afrique de l'Ouest et 10 pour cent de l'Afrique du Nord.

Parmi toutes les situations de mouvements mixtes, la route de la Méditerranée centrale entre l'Afrique sub-saharienne et l'Italie était l'une des plus fréquentées et des plus dangereuses pour les réfugiés et les

migrants cherchant à atteindre l'Europe. Elle était empruntée par une majorité de personnes effectuant la traversée de la mer vers l'Europe depuis la Libye, principal point de départ.

### ARRIVÉES EN ITALIE PAR MER MORTS OU DISPARUS EN MÉDITERRANÉE CENTRALE | 2017

● Arrivées ● Morts ou disparus

153 842 | 2 913

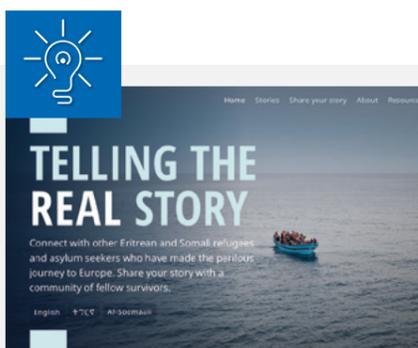
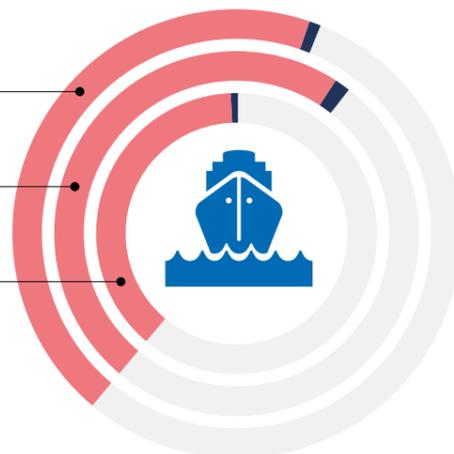
2015

181 436 | 4 578

2016

119 369 | 2 873

2017



### Communiquer avec les communautés

Intensifiant ses efforts pour remédier aux risques de protection le long des routes migratoires mixtes, le HCR s'est engagé dans des campagnes d'information et de communication dans le cadre d'initiatives communautaires, comme le projet « *Telling the Real Story* ».



Compte tenu de l'ampleur et de la complexité de ces mouvements, le Haut Commissaire a désigné un Envoyé spécial pour renforcer les mécanismes de coordination et de coopération, et pour soutenir des approches concertées dans la recherche de solutions, notamment dans le cadre du CRRF.

La stratégie d'atténuation des risques de l'Envoyé spécial, lancée en octobre 2017, comporte trois objectifs globaux ainsi que des activités ciblées dans les pays d'origine, de transit et de destination en Afrique sub-saharienne, en Afrique du Nord et en Europe. Ces objectifs sont :

- Remédier aux risques de protection le long des routes migratoires dans la région.
- Renforcer l'espace de protection dans les pays de transit pour offrir de véritables alternatives à un périple dangereux.
- Identifier des solutions durables en coopération et en coordination avec les autorités et les partenaires concernés.

Afin d'encourager de véritables discussions entre les pays d'origine et de destination sur les défis essentiels en matière de protection, le HCR a initié un dialogue avec des pays d'Afrique de l'Ouest et d'Europe pour aborder des questions comme l'enregistrement civil et la délivrance de documents, les programmes transnationaux pour les victimes de la traite et les personnes disparues le long des routes, les mesures pour les mineurs isolés en déplacement, et l'implication des diasporas.

Des progrès ont été réalisés au cours du dernier trimestre de l'année dans la mesure où certains pays d'origine se sont efforcés de délivrer des documents à leurs ressortissants à l'étranger. Le plaidoyer contre la traite a également constitué une partie essentielle des actions du HCR visant à réduire les risques. Les recommandations spécifiques du HCR sur la lutte contre la traite et l'assistance aux victimes ont influencé les décisions prises par les États et conduit à davantage de mesures correctives en Égypte, au Niger et au Soudan, mais des efforts supplémentaires restent à faire.

ÉVACUATIONS DE LIBYE | 2017



Le HCR a renforcé les capacités d'accueil et amélioré la fourniture de services pour les demandeurs d'asile, en particulier au Niger. Dans ce pays, la mise en place d'un mécanisme de transit d'urgence (ETM) visant à faciliter l'évacuation de demandeurs d'asile et de réfugiés extrêmement vulnérables de la Libye vers des pays de réinstallation, a fait partie des efforts menés pour trouver des solutions durables aux personnes relevant de la compétence du HCR en transit. La Libye a également réalisé des progrès dans la mesure où les autorités ont autorisé l'ouverture d'un centre de transit et de

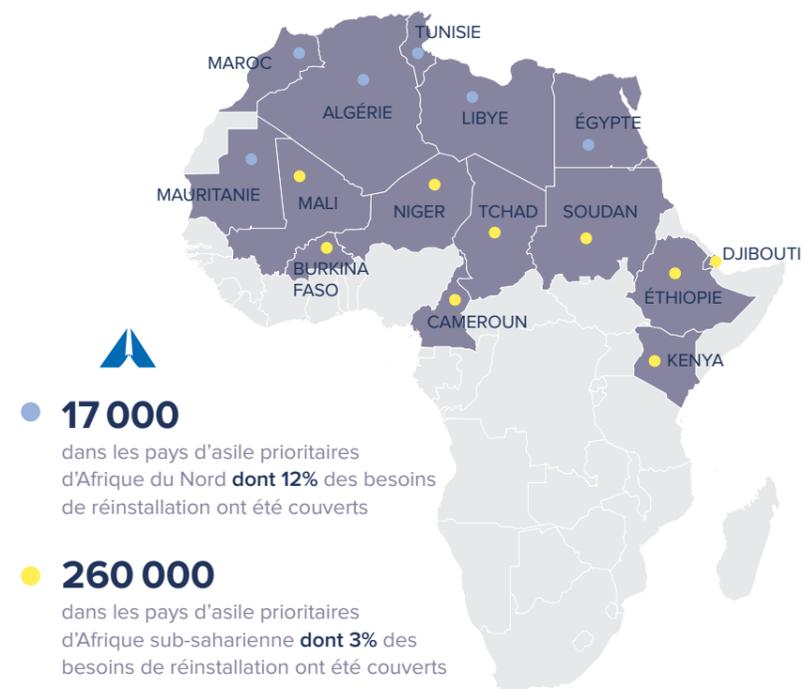
départ pour les réfugiés à Tripoli, ce qui a permis de renforcer les activités de terrain du HCR en matière de protection et de solutions. Les réfugiés et les demandeurs d'asile bloqués en Libye ont été évacués soit par le biais de l'ETM au Niger, dans le cadre des évacuations humanitaires parrainés par le gouvernement italien, ou soit directement de la Libye vers des pays de réinstallation. La réponse destinée aux déplacés internes en Libye a également été renforcée grâce à des progrès importants réalisés par la mise en œuvre de projets à impact rapide pour les déplacés internes et les rapatriés libyens.

« Les évacuations de réfugiés ne peuvent être qu'une partie des efforts plus larges visant à construire des systèmes d'asile et à gérer les migrations pour faire face au mouvement complexe des migrants et des réfugiés qui se lancent dans des voyages périlleux à travers le désert du Sahara et la mer Méditerranée. Il est clairement nécessaire de créer davantage de moyens réguliers et sûrs afin de permettre aux réfugiés de trouver la sécurité et la protection internationale, et de s'attaquer aux causes profondes et aux facteurs à l'origine des déplacements forcés ».

—Vincent Cochetel, Envoyé spécial du HCR pour la situation en Méditerranée centrale

BESOINS EN RÉINSTALLATION | 2017

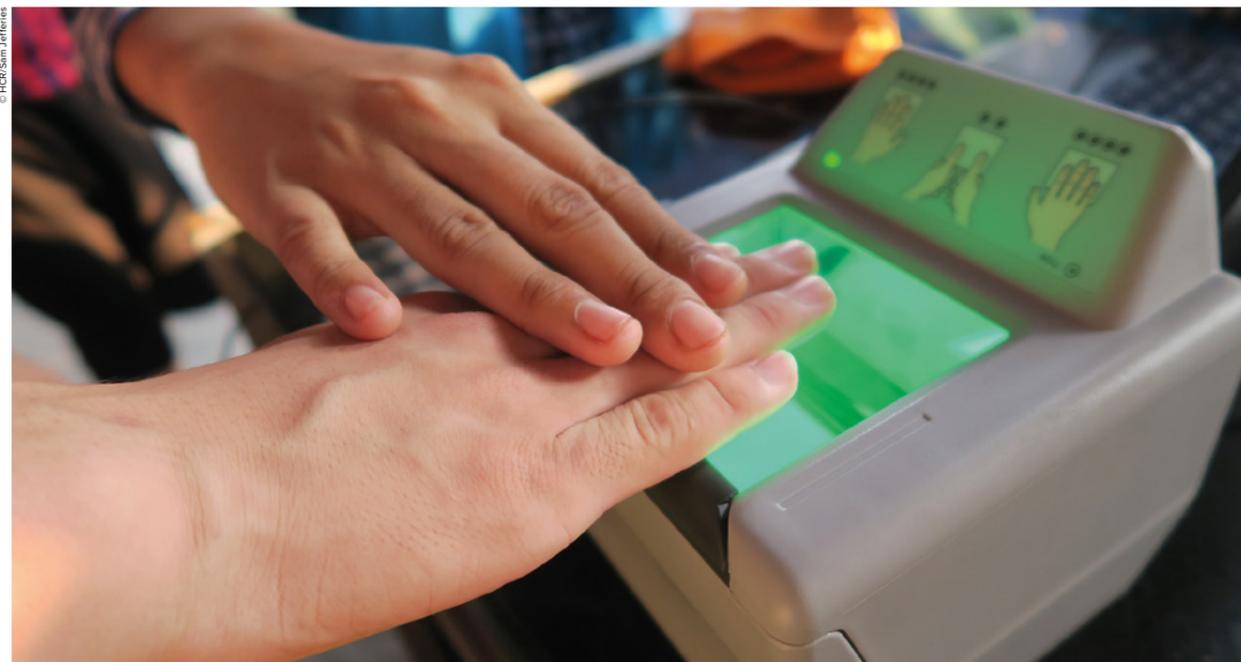
**277 000** PERSONNES RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DU HCR AYANT BESOIN D'UNE RÉINSTALLATION DANS 15 PAYS PRIORITAIRES



Dans une perspective transrégionale, le HCR a intensifié ses efforts pour mieux identifier et étudier les questions relatives aux mouvements mixtes, notamment les incidents de protection le long des routes. En août 2017, un groupe restreint pour la réinstallation et des voies complémentaires renforcées le long de la route de la Méditerranée centrale a été créé. Il est devenu un lieu de discussion important pour le plaidoyer du HCR en faveur de véritables alternatives aux voyages dangereux. Près de 17 000 promesses de réinstallation ont été reçues pour les 15 pays d'asile prioritaires concernés par la situation en Méditerranée centrale (voir le chapitre *Assurer un avenir meilleur*).

Dans l'ensemble, malgré quelques succès, peu, voire aucun, des facteurs à l'origine des mouvements mixtes ont été résolus dans de nombreux pays d'origine. Il y a donc eu peu d'opportunités de retours durables et un risque élevé d'afflux continu. Pour les personnes ayant la possibilité d'être rapatriées, le manque d'aide à la réinsertion a constitué un problème. Pour les personnes n'ayant pas la possibilité de rentrer chez elles, les solutions autres que le rapatriement volontaire, comme la réinstallation et les voies légales complémentaires telles que la réunification familiale, étaient insuffisantes.

## COMPRENDRE LES BESOINS DES PERSONNES RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DU HCR



Des données biométriques sont recueillies pendant l'enregistrement par le HCR à Jakarta en Indonésie.

Pendant leur fuite, certaines personnes font face à des risques accrus en matière de protection et à des obstacles pour accéder à leurs droits. Parmi les personnes les plus vulnérables figurent les femmes et les enfants, les mineurs isolés étrangers, les victimes de violences sexuelles et de genre, les personnes handicapées, les personnes ayant une orientation sexuelle et une identité de genre différentes et les groupes minoritaires. Les réponses de protection doivent prendre en compte leurs besoins spécifiques et leurs capacités. Pour y parvenir, en 2017, le HCR a amélioré son système de gestion des données et de l'information pour renforcer l'analyse de protection, la protection à long-terme et la planification des solutions. Il a aussi accordé la priorité à la protection des personnes exposées aux risques les plus importants et encouragé l'égalité des genres dans les différentes régions du monde.

### Gestion de l'identité et enregistrement

L'accès à des informations exactes et à jour sur les personnes relevant de la compétence du HCR est indispensable à la mise en œuvre d'une assistance humanitaire efficace et ciblée. Conformément à ses Orientations stratégiques pour la période de 2017 à 2021, l'organisation a renforcé sa position en tant qu'autorité garante des normes et des systèmes de gestion de l'identité afin d'améliorer les réponses aux déplacements forcés dans le secteur humanitaire et du développement.

### Enregistrement

Le HCR a harmonisé ses activités en matière de données et amélioré l'interopérabilité des systèmes de gestion de l'identité et des dossiers. À la fin de 2017, le HCR avait déployé sa base de données internet pour la gestion des dossiers, *proGres in Partnership* (*proGres v4*), dans 37 pays. Plus de 4,4 millions de réfugiés et demandeurs d'asile avaient été enregistrés dans 48 pays par un système biométrique du HCR comme les systèmes de gestion de l'identité BIMS et *IrisGuard*. Le HCR a ainsi aidé ses partenaires et les gouvernements des pays d'accueil à standardiser leurs pratiques en matière d'enregistrement et de gestion des dossiers. L'organisation est actuellement en bonne voie pour atteindre son engagement dans le cadre du Grand compromis visant à ce que 75 pays bénéficient de systèmes biométriques de gestion de l'identité d'ici à 2020. Le HCR a également poursuivi ses discussions avec les pays de réinstallation, l'OIM et le PAM sur le partage des données d'enregistrement et l'interopérabilité technique des systèmes, pour améliorer l'efficacité et l'intégrité des processus (pour plus d'information, voir *Solutions globales* dans le chapitre *Assurer un avenir meilleur*).



### Technologies innovantes dans le domaine des espèces

En Jordanie, le HCR et ses partenaires ont coopéré avec des prestataires de services du secteur privé pour soutenir 32 000 familles de réfugiés vulnérables, en utilisant une technologie de pointe permettant de s'assurer que les réfugiés enregistrés ciblés grâce à des évaluations de vulnérabilité obtiennent un montant adéquat d'argent au bon moment. Le HCR a utilisé un scanner de l'iris pendant l'enregistrement des réfugiés pour vérifier et authentifier leur identité et les enregistrer instantanément dans une base de données numériques. Tout en soutenant l'économie locale, les réfugiés pouvaient recevoir de l'argent sans carte bancaire et satisfaire leurs besoins dans la dignité.

Le HCR a mis en œuvre un outil de recueil de données sur téléphone portable fournissant des données précieuses sur l'identité et les besoins dans le cadre de la réponse d'urgence pour les réfugiés Rohingyas (voir le chapitre *Apporter une aide vitale*). L'exercice d'enregistrement a permis au HCR et à ses partenaires de mieux connaître la taille et la répartition de la population, la localisation des personnes et leurs besoins de protection dès le début de l'urgence. Ces informations étaient essentielles pour fournir une aide adéquate aux bonnes personnes. Les données recueillies ont également été utilisées pour rationaliser et vérifier l'identité des réfugiés pour la distribution des articles de secours d'urgence. Les données agrégées issues de l'exercice ont aussi été communiquées aux partenaires pour améliorer la planification et la programmation basées sur des données d'observation et assurer des interventions de protection en temps voulu.

### Gestion de l'identité

Le HCR s'est imposé comme un acteur essentiel pour la gestion de l'identité et l'optimisation des systèmes numériques. L'organisation a développé et encouragé de nouveaux partenariats stratégiques — notamment avec les acteurs internationaux du secteur du développement, les États, la société civile et des prestataires de services du secteur privé. Ces partenariats ont encouragé une compréhension commune de l'identité et des bénéfices de la technologie liée à l'identité pour autonomiser les réfugiés, les déplacés internes et les apatrides.

Le HCR a participé à plusieurs ateliers organisés par la Banque mondiale et l'initiative ID2020 en Afrique, notamment ceux axés sur les systèmes d'identification et les systèmes d'identité numérique. L'organisation a également organisé son premier atelier sur l'identité numérique afin d'explorer comment l'utilisation des systèmes numériques pouvait renforcer

**760 000**

La technologie sur téléphone portable a permis de recueillir les données de plus de 760 000 réfugiés Rohingyas au Bangladesh avec les coordonnées GPS des abris des familles. Cela a conduit à des réponses mieux coordonnées et ciblées en matière de protection et d'aide vitale.

l'inclusion et l'autonomisation, et contribuer à atteindre l'ODD 16.9 visant à garantir une identité juridique à tous d'ici à 2030.

Étant donné que près de 85 pour cent des réfugiés vivent dans des pays en développement et que plus de la moitié des déplacés le sont depuis plus de quatre ans, les interventions humanitaires doivent être complétées par une réponse à plus long terme dans le secteur du développement, notamment dans le domaine de la gestion des données. La Banque mondiale et le HCR se sont associés pour créer un centre commun de données sur les déplacements

forcés afin d'améliorer les statistiques sur les personnes déplacées de force, les apatrides et les communautés d'accueil. Le centre vise à contribuer à une réponse mieux informée et plus durable face aux déplacements forcés, impliquant une approche coordonnée entre les acteurs de l'humanitaire et du développement. Il s'appuie sur le rôle du HCR comme institution de référence en matière de données sur les réfugiés et intègre l'expertise analytique et l'expérience de la Banque mondiale dans l'aide aux gouvernements pour améliorer leurs capacités en matière de statistiques.

## DOMAINES D'INTERVENTION

## PRINCIPALES RÉALISATIONS

### ENVIRONNEMENT DE PROTECTION FAVORABLE

#### AMÉLIORER OU MAINTENIR LA QUALITÉ DE L'ENREGISTREMENT ET DU PROFILAGE. EN 2017, LE HCR :

##### Améliorer le logiciel d'enregistrement et de gestion des dossiers

A déployé son dernier logiciel d'enregistrement et de gestion des dossiers, *proGres in Partnership (proGres v4)*, dans 25 opérations en 2017, en organisant des ateliers régionaux en Europe de l'Ouest et dans les Amériques.

##### Améliorer la gestion de l'identité

A déployé BIMS dans 17 opérations, poursuivant la mise en œuvre d'une identité unique pour les personnes relevant de sa compétence.

A déployé l'outil global de distribution au Burundi, à Djibouti et au Kenya, lequel vérifie l'identité biométrique du bénéficiaire par rapport au document attestant ses droits avant que les partenaires du PAM distribuent l'aide.

En collaboration avec le PAM, le HCR a élaboré un addendum sur le partage mondial des données pour étudier le partage des données biographiques et biométriques et assurer l'interopérabilité entre les systèmes PRIMES du HCR et SCOPE du PAM.

A aidé l'Ouganda et le Rwanda à renforcer les systèmes de gestion de l'identité pour l'enregistrement et la distribution de l'aide en utilisant ses outils et ses processus.

A initié des discussions concernant des soumissions en ligne avec plusieurs États de réinstallation et a lancé des consultations sur l'élaboration d'un système standard de transfert des données depuis la base de données centrale du HCR, permettant le transfert automatisé et sécurisé des données aux États dans le cadre des soumissions pour la réinstallation.

A autorisé l'accès de l'OIM au Kenya à la vérification biométrique des réfugiés au point de traitement des départs pour la réinstallation.

##### Apporter un soutien aux activités d'enregistrement sur le terrain

A massivement investi dans la préparation à l'enregistrement dans les situations d'urgence, le renforcement des capacités et la réponse, en organisant sa troisième session de formation sur l'enregistrement dans les situations d'urgence.

A facilité des formations institutionnelles sur l'enregistrement dans les situations d'urgence et déployé 7 experts en Angola, au Bangladesh et en Ouganda pour soutenir les activités d'enregistrement.

A fourni du matériel pour l'enregistrement en puisant dans ses stocks pour soutenir les urgences et a effectué des activités de vérification sur le terrain.

A facilité un atelier pilote sur les méthodes stratégiques d'enregistrement auprès de 11 opérations en Asie et Pacifique, afin de renforcer l'accès des personnes relevant de la compétence du HCR à l'enregistrement et à la gestion de l'identité, ainsi que la conduite de ces activités.

A rédigé une politique et des instructions sur la gestion de l'identité et l'enregistrement.

A créé un manuel contenant des modèles et des documents types, ainsi que des outils de planification et de mise en œuvre pour les exercices de vérification. Il contenait un outil complet pour l'élaboration de rapports et de surveillance pour analyser l'efficacité des activités de vérification de la qualité et l'utilisation des données.

### Identifier les besoins des personnes relevant de la compétence du HCR



Une employée du HCR conseille des enfants réfugiés séparés de leurs familles parmi les nouveaux arrivants dans le camp de Nayapara au Bangladesh.

Le HCR applique une approche communautaire pour protéger les personnes relevant de sa compétence comme celles ayant des besoins spécifiques. L'organisation met l'accent sur une communication claire et sur la transparence, la participation et l'inclusion, le retour d'informations et la réponse, ainsi que le perfectionnement professionnel et l'adaptation comme éléments essentiels. La protection axée sur une approche communautaire permet aux communautés d'exercer leurs droits dans la dignité et la sécurité. Par exemple, en 2017, le soutien à des centres communautaires répondant aux besoins de divers groupes et l'exécution de programmes par des volontaires de proximité, en coopération avec des partenaires, faisaient partie des initiatives menées par le HCR dans le cadre de son approche communautaire.

Le HCR a élaboré et mis en œuvre une série d'initiatives communautaires mettant l'accent sur l'amélioration de la protection des personnes handicapées. Ces initiatives comprenaient des actions visant à renforcer les capacités des prestataires

de services, en particulier celles d'offrir des services inclusifs. Ce travail a permis de réduire les obstacles rencontrés par les personnes handicapées et âgées pour accéder aux services, tout en améliorant leur capacité de participer à des activités communautaires. Dans d'autres situations, l'organisation a travaillé en partenariat avec les organisations locales travaillant dans le domaine du handicap sur des projets de rééducation et de développement pour des enfants handicapés.

Les enfants représentent plus de la moitié des réfugiés dans le monde, contre seulement 31 pour cent de l'ensemble de la population mondiale, et ils sont affectés de manière disproportionnée par les déplacements forcés. En 2017, le HCR a renforcé son programme de protection des enfants, des adolescents et des jeunes en mettant l'accent sur leur inclusion dans les systèmes de protection nationaux, en continuant d'appliquer le principe de « l'intérêt supérieur de l'enfant », ainsi qu'en améliorant les approches communautaires pour la protection des enfants et les programmes destinés aux jeunes, ainsi que

les programmes destinés aux adolescents et aux jeunes dans les contextes de déplacement forcé.

L'application du principe de l'intérêt supérieur de l'enfant a également constitué une priorité stratégique globale pour le HCR. Après avoir consulté diverses parties prenantes, le HCR a révisé ses «Principes directeurs relatifs à la détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant».

S'appuyant sur les résultats des consultations mondiales des jeunes réfugiés menées en 2016, le HCR a mis davantage l'accent sur les programmes destinés aux adolescents et aux jeunes. En 2017, l'organisation a créé un groupe

consultatif mondial de jeunes, composé de 15 jeunes délégués âgés de 18 à 25 ans. Ces délégués ont présenté des recommandations pour l'élaboration du pacte mondial sur les réfugiés lors du Dialogue du Haut Commissaire sur les défis de protection en décembre 2017. Prenant acte du fait que les jeunes sont les futurs responsables des réponses mondiales aux déplacements, l'organisation a investi dans des activités de renforcement des capacités axées sur les jeunes. Celles-ci ont notamment consisté à offrir à certains jeunes l'accès à des programmes spécialisés de formation et à encourager leur implication dans des initiatives communautaires de proximité.



### Donnez-nous la chance de construire un avenir meilleur, déclarent de jeunes réfugiés

Plus d'une douzaine de jeunes délégués de pays aussi divers que la République islamique d'Iran, l'Iraq et le Soudan du Sud ont participé à une réunion de haut niveau à Genève en décembre 2017. 500 représentants de gouvernements, d'autorités locales, de la société civile, d'entreprises privées, d'universités, d'organisations internationales et d'institutions financières se sont réunis pour le 10<sup>ème</sup> Dialogue annuel du Haut Commissaire sur les défis de protection en décembre 2017. Ce forum de deux jours a donné aux jeunes réfugiés l'opportunité de s'adresser aux décideurs politiques et de partager leurs points de vue et leurs expériences, en particulier sur l'importance de l'accès à l'éducation pour les jeunes réfugiés.

Certains délégués ont souligné l'importance de donner aux jeunes réfugiés la possibilité de participer aux décisions qui affecteront leur vie et, parmi eux, Safia Ibrahimkhel, 25 ans, une réfugiée afghane qui est née et a grandi au Pakistan. « Je ne m'exprime pas seulement en tant que jeune, mais aussi en tant que réfugiée », explique-t-elle. « Les jeunes réfugiés et les femmes... devraient avoir la possibilité de participer à la prise de décisions... nous avons la capacité, nous avons le potentiel... nous sommes intelligents, et nous avons le pouvoir d'apporter un changement positif dans le monde ».



Safia Ibrahimkhel, 25 ans, une réfugiée afghane née au Pakistan, a participé en tant que déléguée des jeunes au Dialogue du Haut Commissaire sur les défis de protection.



Les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenre et intersexuées (LGBTI) déplacées de force constituent un autre groupe de population exposé à des risques accrus de discrimination et de violence. Le HCR a poursuivi l'élaboration d'orientations pour veiller à ce que les LGBTI bénéficient d'un accès sûr, digne et équitable à la protection, à l'assistance et à des solutions. En 2017,

l'organisation a renforcé ses efforts visant à protéger les personnes LGBTI relevant de sa compétence en dispensant des formations pour sensibiliser le personnel à leurs besoins spécifiques. L'organisation a également dispensé un programme d'apprentissage intensif sur les LGBTI dans trois endroits, bénéficiant à un total de 62 employés de 37 pays et qui a conduit à l'élaboration de plans d'action pour

renforcer la protection des LGBTI dans chacune de ces opérations. Ces plans d'actions comprenaient : l'amélioration des conditions d'accueil des LGBTI grâce à des actions de sensibilisation du personnel, des partenaires et des interprètes ; la création de lieux sûrs ; la sensibilisation et le plaidoyer auprès des communautés déplacées et des autorités locales pour le respect des droits des personnes LGBTI et la mise en place de mécanismes d'orientation et de réseaux pour échanger sur les pratiques et les outils de protection.

Compte tenu de la sensibilité du traitement des questions liées aux LGBTI dans certains pays d'asile, le HCR a mis l'accent sur l'intégration de la réponse de protection pour les personnes LGBTI dans les services existants. Certains pays ont également créé des réseaux et des systèmes de référents constitués de personnel formé

pour répondre aux besoins spécifiques des personnes LGBTI, notamment une identification sûre et l'orientation des cas à risques. Dans certains pays, les partenariats avec des organisations LGBTI locales ont été élargis et des formations sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre ont également été développées pour inclure les partenaires. Dans d'autres pays, le HCR a coopéré avec des groupes LGBTI pour partager les meilleures pratiques soutenant les personnes LGBTI. L'organisation a également publié un rapport sur les pratiques exemplaires en matière d'égalité des genres dans ses activités auprès des réfugiés syriens au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Ce rapport comprenait une partie décrivant les bonnes pratiques pour travailler avec des personnes LGBTI dans ce contexte.



## DOMAINES D'INTERVENTION

## PRINCIPALES RÉALISATIONS

### AUTONOMISATION ET AUTOSUFFISANCE DES COMMUNAUTÉS

#### RENFORCER ET DÉVELOPPER LA MOBILISATION COMMUNAUTAIRE. EN 2017, LE HCR :

Renforcer les capacités de concevoir, mettre en œuvre, surveiller et évaluer des programmes de protection et d'assistance, en collaboration étroite avec les personnes relevant de la compétence du HCR

A déployé des programmes d'apprentissage de la protection communautaire ciblant en particulier l'Afrique de l'Ouest, l'Europe de l'Est et l'Europe du Sud.

A transmis des connaissances, des compétences et des ressources pratiques à 46 employés afin qu'ils soient en mesure d'appliquer une approche communautaire efficace de la protection dans leurs opérations.

Renforcer l'approche participative du HCR et les mécanismes de redevabilité envers les populations affectées

A piloté le cadre et les instructions opérationnelles en matière de redevabilité envers les populations affectées (APP) et les a intégrés dans plusieurs programmes d'apprentissage, ainsi que dans la politique actualisée en matière d'âge, de genre et de diversité (AGD) qui sera publiée en 2018.

A aidé 11 pays à élaborer et à mettre en œuvre des mécanismes de redevabilité.

A développé des ressources de formation dans le domaine de l'APP et les a intégrées dans les programmes nouveaux et existants de formation à la protection.

## BESOINS ET SERVICES ESSENTIELS

### RENFORCER LES SERVICES POUR LES PERSONNES AYANT DES BESOINS SPÉCIFIQUES. EN 2017, LE HCR :

#### Renforcer les capacités de réponse aux besoins spécifiques des personnes LGBTI relevant de la compétence du HCR

A organisé une « formation de formateurs » sur la protection des LGBTI pour 12 employés issus de 5 régions et du siège.

A dispensé près de 350 sessions de formation sur la manière de travailler avec des personnes LGBTI relevant de sa compétence. La formation a été dispensée par 22 employés du HCR, formateurs qualifiés dans ce domaine.

A encouragé les bonnes pratiques pour répondre aux besoins des personnes LGBTI en dispensant un programme de formation spécialisé à 3 cohortes et en mettant en place une communauté de praticiens en ligne. Cette communauté a contribué à faciliter l'apprentissage entre pairs grâce à des échanges d'idées entre travailleurs humanitaires et employés chargés de la protection dans le monde entier.

A partagé les bonnes pratiques provenant du terrain, telles que les approches sûres de l'identification des personnes LGBTI relevant de sa compétence; la création de lieux sûrs; la mise en place de mécanismes d'orientation; l'inclusion et la participation des personnes LGBTI dans les évaluations et la fourniture d'un soutien médical et psychosocial adéquat.

#### Renforcer les capacités de réponse aux besoins spécifiques des personnes handicapées

A développé un programme d'apprentissage en ligne pour le personnel travaillant auprès des personnes handicapées dans les situations de déplacement forcé afin de mieux comprendre et promouvoir une approche basée sur les droits dans le travail auprès des personnes handicapées et d'améliorer leur accessibilité et leur pleine participation et inclusion dans les services fournis par le HCR.

## SÉCURITÉ FACE À LA VIOLENCE ET L'EXPLOITATION

### RENFORCER LA PROTECTION DES ENFANTS. EN 2017, LE HCR :

#### Renforcer les programmes destinés aux adolescents et aux jeunes

A soutenu 31 projets initiés par des jeunes, dans le cadre du fonds du HCR pour l'initiative des jeunes.

A mis en œuvre des projets dans 22 pays, dont 14 conçus explicitement pour favoriser la promotion de l'égalité des genres dans la prévention et la réponse aux violences sexuelles et de genre.

#### Renforcer la réponse en matière de protection des enfants dans les situations d'urgence

A déployé du personnel spécialisé en matière de protection de l'enfance dans 14 opérations à travers le monde, ce qui représente un total de 108 mois d'expertise.

A formé plus de 300 employés et partenaires, fonctionnaires gouvernementaux et bénévoles réfugiés sur les droits de l'enfant, ainsi que sur la prévention et la réponse en matière de protection de l'enfance.

A soutenu la mise en œuvre de procédures de détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant, notamment en Ouganda et en République islamique d'Iran, et pour intensifier rapidement la réponse en matière de protection de l'enfance au Bangladesh.

#### Renforcer les capacités en matière de protection de l'enfance

A élaboré et diffusé des outils opérationnels, notamment des résumés thématiques sur la protection de l'enfance et organisé 2 ateliers régionaux sur les programmes d'apprentissage à la protection de l'enfance, auxquels ont participé 43 employés du HCR dans les Amériques et en Afrique de l'Ouest.

A organisé des formations au niveau global, régional et national, y compris une session de formation conjointement avec *Save the Children* sur la protection de l'enfance et l'éducation dans les situations de réfugiés, qui s'est tenue au Kenya.

### Promouvoir l'égalité des genres

Dans le cadre de son approche en matière d'âge, de genre et de diversité (AGD), le HCR a réalisé des progrès pour promouvoir l'égalité des genres et la mettre en œuvre dans ses activités. En 2017, l'organisation a finalisé des actions essentielles ciblant les

femmes et les jeunes filles relevant de sa compétence, qui seront intégrées dans la politique actualisée en matière d'âge, de genre et de diversité dont la publication est prévue en 2018. Le HCR a également commencé à développer et à renforcer son système de référents pour les questions

de genre, conformément au plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-SWAP). À cet effet, l'organisation a élaboré et dispensé un programme d'apprentissage sur l'égalité des genres, initié un programme d'apprentissage en ligne sur l'égalité des genres, et élaboré des lignes directrices pour promouvoir l'application d'une politique actualisée en matière d'âge, de genre et de diversité.

En outre, le HCR a continué de renforcer son approche communautaire qui vise à encourager la participation des femmes à la prise de décisions. Dans ce cadre, l'organisation a régulièrement organisé des réunions sur le terrain avec des femmes et des jeunes filles pour améliorer la communication et effectuer des

évaluations participatives des besoins. Le HCR a continué d'assurer l'inclusion des femmes et des jeunes filles dans les processus de prise de décisions ainsi que l'enregistrement individuel des femmes. L'organisation a également mené des actions visant à prévenir et à répondre aux violences sexuelles et de genre (voir le chapitre *Apporter une aide vitale*). Malgré les progrès importants réalisés en 2017, des défis et des obstacles subsistent pour parvenir à l'égalité, surtout en raison d'attitudes sociétales souvent difficiles à changer. Les progrès pour surmonter ce défi sont lents car les croyances et les attentes sont profondément ancrées dans la société et nécessitent souvent des changements progressifs.

### DOMAINES D'INTERVENTION

### PRINCIPALES RÉALISATIONS

## AUTONOMISATION ET AUTOSUFFISANCE DES COMMUNAUTÉS

### SOUTENIR ET RENFORCER LES CAPACITÉS ET LES CONNAISSANCES SUR L'ÉGALITÉ DES GENRES. EN 2017, LE HCR :

#### Élaborer et mettre en œuvre une politique relative à l'égalité des genres

A consolidé son travail pour mettre à jour ses engagements à l'égard des femmes réfugiées et les a intégrés dans l'actualisation de sa politique en matière d'âge, de genre et de diversité.

#### Développer et mettre en œuvre des orientations et des bonnes pratiques en matière d'égalité des genres

A commencé à travailler sur l'élaboration de lignes directrices en matière d'égalité des genres pour soutenir la mise en œuvre d'une politique actualisée en matière d'âge, de genre et de diversité dont la publication est prévue pour 2018.

A publié le rapport 2016 sur la prise en compte de l'âge, du genre et de la diversité.

A effectué des recherches, documenté et publié des pratiques exemplaires en matière d'égalité des genres dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord.

A effectué un examen des pratiques exemplaires en matière d'égalité des genres en Asie.

#### Renforcer les capacités du personnel du HCR en matière d'égalité des genres

A réalisé des enquêtes et identifié les besoins d'apprentissage pour identifier des référents pour les questions de genre.

A lancé un programme pilote d'apprentissage en matière d'égalité des genres pour les référents pour les questions de genre en octobre 2017.

A continué de travailler et d'élaborer le programme d'apprentissage en ligne sur l'égalité des genres qui sera lancé en 2018.

#### Fournir une expertise technique en matière d'égalité des genres

A aidé un certain nombre de pays à renforcer leurs efforts en matière d'égalité des genres par le biais des référents pour les questions de genre issus de la première cohorte ayant suivi le programme d'apprentissage à l'égalité des genres. Les référents pour les questions de genre provenant de divers pays comme l'Afghanistan, le Maroc, le Rwanda et la République-Unie de Tanzanie se sont réunis pour travailler au renforcement des programmes d'égalité des genres dans leurs pays.

## METTRE FIN À L'APATRIDIE



« Un apatride ne peut pas posséder de biens. Je me sens rabaissé et déshonoré par la situation dans laquelle je me trouve. »

Shaame Hamisi, 55 ans, communauté Pemba, Kenya.

L'apatridie est un problème créé par l'homme qui a des conséquences désastreuses, comme l'ont récemment montré les violences et les abus qui ont conduit des centaines de milliers de Rohingyas à trouver refuge au Bangladesh. Avec une volonté politique suffisante et le soutien des États, des millions de personnes dans le monde pourraient acquérir une nationalité et permettre que leurs enfants ne naissent pas apatrides. En obtenant une nationalité, les apatrides du monde entier bénéficieraient de l'accès complet à leurs droits fondamentaux et jouiraient d'un sentiment d'appartenance. La campagne du HCR #J'Appartiens (#IBelong) visant à mettre fin à l'apatridie d'ici à 2024 énonce des mesures concrètes pour aider les États à résoudre ce problème.

### Atteindre des solutions

Au cours des trois dernières années, plusieurs États et organisations régionales ont renforcé leur détermination à mettre fin à l'apatridie en adhérant aux conventions sur l'apatridie, en adoptant des lois et des

procédures pour faciliter l'acquisition d'une nationalité ou en appliquant des procédures de détermination de l'apatridie permettant d'identifier et de protéger les apatrides. En 2017, le Burkina Faso et le Luxembourg ont adhéré à la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie, portant à 70 le nombre d'États parties à cette Convention. Par ailleurs, le Chili et Haïti ont pris des mesures en vue d'adhérer à cette Convention pendant l'année.

Grâce au soutien technique du HCR, plusieurs États ont renforcé leurs lois sur la nationalité afin de contribuer à prévenir et à réduire les cas d'apatridie. Madagascar et la Sierra Leone ont amendé leurs lois sur la nationalité pour permettre aux mères de transmettre leur nationalité à leurs enfants sur un pied d'égalité avec les pères. Quatre autres États — le Libéria, la Somalie, le Soudan et le Togo—sont aussi en train de revoir leur législation à cet égard. Malgré ces évolutions positives, 25 pays dans le monde continuent d'avoir ce type de discrimination liée au genre dans leurs lois sur la nationalité.

En 2017, le HCR a aidé quelques 56 500 personnes apatrides dans 29 pays à acquérir ou confirmer leur nationalité.

Le partenariat du HCR avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a conduit à l'adoption d'un plan d'action juridiquement contraignant pour l'élimination de l'apatridie, le « Plan d'action de Banjul de la CEDEAO pour l'éradication de l'apatridie 2017-2024 ». Grâce au soutien du HCR, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) a adopté

une déclaration ministérielle et un plan d'action qui ouvriront la voie à d'importantes réformes dans les États membres de la CIRGL. En s'appuyant sur leur collaboration existante, le HCR et la Ligue arabe sont parvenus à l'adoption d'une déclaration sur l'égalité hommes-femmes en matière de droits à la nationalité.



Julieta Metambili Rashid fait partie des milliers de Makonde qui ont obtenu la nationalité kenyane après des années d'apatridie.



### Minorités apatrides : les Makonde du Kenya obtiennent une nationalité, ce qui met fin à leur existence d'apatrides

Les Makonde, originaires du Mozambique, vivent au Kenya depuis les années 1930. Mais bien que de nombreuses familles Makonde vivent au Kenya depuis une période antérieure à l'indépendance de ce pays en 1963, elles ne sont pas reconnues comme citoyens kenyans. Dépourvues de cartes d'identité, elles ont souvent dû se battre pour gagner leur vie, n'ont pas pu voyager, posséder de biens ou obtenir des certificats de naissance et de mariage. Leur apatridie a été transmise d'une génération à l'autre, et les enfants Makonde n'ont pas pu obtenir de diplômes à l'école ou demander des bourses. Toutefois, après des années de lobbying, l'avenir des Makonde et d'autres minorités apatrides au Kenya s'est éclairci quand, en 2017, le Président a publié une directive visant à les reconnaître comme la 43<sup>ème</sup> tribu kenyane, permettant ainsi leur enregistrement en tant que citoyens kenyans.

« Ma vie a changé depuis que je possède une carte d'identité » raconte Julieta, qui fait partie des milliers de Makonde qui se sont vus délivrer des documents d'identité et la nationalité kenyane après des années d'apatridie.

La reconnaissance des Makonde par le gouvernement suscite l'espoir que la situation puisse changer pour d'autres ethnies minoritaires au Kenya qui demeurent apatrides et pour les millions d'autres personnes dépourvues de nationalité dans le monde. Beaucoup de ces personnes apatrides appartiennent à une minorité ethnique, religieuse ou linguistique dans des pays où elles vivent, souvent depuis des générations.

Le HCR a publié un rapport sur les minorités apatrides intitulé « 'Nous sommes chez nous, ici.' Minorités apatrides en quête de citoyenneté », à l'occasion du 3<sup>ème</sup> anniversaire de la campagne du HCR #J'Appartiens. Ses conclusions soulignent le besoin crucial des minorités de bénéficier du droit à une nationalité.

### Renforcer les partenariats pour mettre fin à l'apatridie

Un certain nombre d'États, engagés en tant qu'« Amis de la campagne #J'Appartiens », ont pris des mesures pour résoudre l'apatridie, en faisant du plaidoyer ou en adoptant des résolutions du Conseil des droits de l'homme relatives à la nationalité et à l'apatridie. Après le lancement, en décembre 2016, d'une campagne HCR-UNICEF conjointe sur le droit de chaque enfant à une nationalité qui visait à sensibiliser et à combattre le problème caché de l'apatridie des enfants, une dizaine de pays ont adopté des stratégies communes dans le domaine de l'apatridie en 2017. Dans le cadre de l'initiative ID4D, le HCR a collaboré avec la Banque mondiale sur des principes d'identification des apatrides. Ces principes visaient à soutenir la mise en œuvre de l'ODD 16.9

qui appelle les États à garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances, d'ici à 2030.

Ces partenariats stratégiques, parmi d'autres, seront essentiels pour mobiliser des soutiens en faveur d'un événement de haut niveau qui se tiendra sur l'apatridie en 2019 – à mi-parcours de la campagne #J'Appartiens lancée sur 10 ans. Lors de cet événement, il est prévu que les progrès réalisés soient examinés et que de nouvelles promesses soient encouragées pour prévenir et réduire davantage les cas d'apatridie d'ici à 2024.

Le HCR s'est également efforcé d'améliorer le recueil de données sur l'apatridie dans le monde. En 2017, quatre nouvelles études ont été réalisées. Trente autres ont été commandées en vue d'améliorer les informations qualitatives sur les apatrides.

En 2017, des données sur les apatrides étaient communiquées par 75 pays.



### Soutien des Ambassadeurs de bonne volonté du HCR

Les Ambassadeurs de bonne volonté aident à sensibiliser à l'importance de sauvegarder les droits fondamentaux, en prêtant leur voix lors des campagnes du HCR. Emi Mahmoud, poète et activiste, engagée aux côtés du HCR, a attiré l'attention sur la campagne #J'Appartiens en récitant un poème en slam pour célébrer le 3ème anniversaire de cette campagne et le lancement d'un nouveau rapport du HCR sur l'apatridie.

« Qu'est-ce qui fait une personne? Est-ce que ce sont les choses que nous perdons, la façon de nous effondrer, la façon de tomber comme si c'était la première et la dernière fois à chaque fois? »

— Emi Mahmoud, sympathisante du HCR



La sympathisante du HCR Emi Mahmoud lors d'une représentation à l'occasion du 3ème anniversaire de la campagne #J'Appartiens à Amsterdam aux Pays-Bas.

© HCR/Niko Kurovski

### DOMAINES D'INTERVENTION

### PRINCIPALES RÉALISATIONS

## ENVIRONNEMENT DE PROTECTION FAVORABLE

#### ÉLABORER OU RENFORCER LES LOIS ET LES POLITIQUES. EN 2017, LE HCR :

Promouvoir la réforme des lois, des politiques et des procédures en matière de nationalité afin de combler les lacunes susceptibles d'engendrer des situations d'apatridie et de permettre aux apatrides d'acquérir une nationalité, et fournir des conseils techniques aux gouvernements dans ce domaine

A fourni des conseils techniques et des recommandations concernant les lois sur la nationalité à 47 pays, afin de soutenir les réformes juridiques nécessaires à la prévention et à la réduction des cas d'apatridie.

S'est félicité de l'adoption de procédures visant à faciliter la naturalisation des apatrides au Brésil, au Costa Rica et en Équateur.

Plaider pour l'introduction ou l'amélioration des procédures de détermination de l'apatridie et fournir des conseils techniques aux gouvernements dans ce domaine

A soutenu le Brésil et la Bulgarie pour la mise en place de procédures de détermination de l'apatridie.

Plaider pour l'élimination de la discrimination liée au genre dans les lois sur la nationalité et fournir des conseils techniques aux gouvernements dans ce domaine

A fourni des conseils techniques à Madagascar et au Sierra Leone pour introduire des réformes législatives visant à éliminer la discrimination liée au genre dans les lois sur la nationalité.

A soutenu la déclaration finale de la première Conférence arabe sur les bonnes pratiques et les opportunités régionales en vue de renforcer les droits à la nationalité des femmes, qui s'est tenue en octobre 2017.

#### ADHÉRER, RATIFIER OU RENFORCER LES INSTRUMENTS INTERNATIONAUX ET RÉGIONAUX. EN 2017, LE HCR :

Promouvoir l'adhésion à la Convention de 1954 relative au statut des apatrides et à la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie

A soutenu le Burkina Faso et le Luxembourg dans leur adhésion à la Convention de 1961.

A coopéré avec les États membres de la CEDEAO qui ont adopté le plan d'action de Banjul pour l'éradication de l'apatridie. Le plan d'action comprend des mesures pour l'adhésion des États qui ne sont pas encore parties aux conventions sur l'apatridie d'ici à 2024.

A soutenu les États membres de la CIRGL qui ont adopté un « Plan d'action de la Conférence internationale de la région des Grands Lacs (CIRGL) sur l'éradication de l'apatridie 2017-2019 » en octobre 2017. Le plan d'action comprend des étapes pour l'adhésion des États qui ne sont pas encore parties aux conventions sur l'apatridie.

## PROCESSUS ÉQUITABLE DE PROTECTION ET ÉTABLISSEMENT DE DOCUMENTS

#### AMÉLIORER L'IDENTIFICATION DES APATRIDES. EN 2017, LE HCR :

Soutenir les exercices d'identification/enregistrement et les études pour améliorer les connaissances sur le nombre d'apatrides, leur situation et les solutions possibles

A mené 4 études de pays en Autriche, au Kazakhstan, au Kirghizistan et en Zambie, en coopération avec des partenaires, pour recueillir des informations qualitatives sur les populations apatrides.

A soutenu 30 États et 2 régions – l'Afrique de l'Est et l'Europe de l'Ouest – pour la réalisation d'études qualitatives sur l'apatridie dont certaines comprennent une dimension quantitative.

Plaider et offrir des conseils techniques pour améliorer les statistiques sur les apatrides

A communiqué des données statistiques sur 75 pays.

## SOLUTIONS DURABLES

#### RÉDUIRE DAVANTAGE LES CAS D'APATRIDIE. EN 2017, LE HCR :

Aider les apatrides et les personnes sans nationalité déterminée à acquérir une nationalité ou à confirmer leur nationalité

A aidé 56 500 apatrides à acquérir une nationalité ou à confirmer la leur.

Élaborer et mettre en œuvre des stratégies pour remédier aux situations d'apatridie prolongées

A guidé des opérations pour inclure l'apatridie dans 18 stratégies de solutions pluriannuelles afin de remédier aux situations d'apatridie prolongées.

Offrir des formations et des conseils techniques aux fonctionnaires gouvernementaux sur les mesures de réduction de l'apatridie, notamment sur l'acquisition de la nationalité par les apatrides ou la confirmation de leur nationalité par les personnes sans nationalité déterminée

A dispensé 2 cours spécialisés sur l'apatridie à l'Institut international de droit humanitaire de San Remo, en Italie, l'un en anglais et l'autre en arabe, et a soutenu un cours spécialisé à l'Université de Tilburg aux Pays-Bas.

A dispensé 6 sessions de formations sur la prévention de l'apatridie en Afrique du Sud, en Afrique de l'Ouest (en portugais), dans des pays francophones d'Afrique, ainsi que dans les Amériques et en Europe.

A formé des députés en Namibie, en Afrique du Sud et au Swaziland.

## S'ENGAGER DANS LES SITUATIONS DE DÉPLACEMENT INTERNE



Faiza (au centre, en violet), 31 ans, originaire du village de Manono dans la province de Tanganyika, en République démocratique du Congo, est assise parmi un groupe de femmes congolaises qui ont installé un site pour déplacés internes dans l'école primaire EP Moni à Kalemie.

En 2017, deux États supplémentaires ont adhéré à la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique – connue sous le nom de Convention de Kampala. Cela porte à 27 le nombre d'États parties parmi les 55 États membres de l'Union africaine.

Selon l'Observatoire des situations de déplacement interne (IDMC), environ 40 millions de personnes étaient déplacées à l'intérieur de leur propre pays fin 2017, soit une diminution par rapport aux 40,3 millions de 2016. En tant que responsable ou co-responsable au niveau global de trois groupes sectoriels – protection, abris, coordination et gestion des camps (CCCM) – le HCR joue un rôle majeur dans la réponse aux déplacements internes. Face au niveau toujours élevé de déplacement et conformément à l'Agenda 2030 pour les objectifs de développement durable, en particulier l'engagement de « ne pas faire de laissés-pour-compte », le HCR a encouragé et soutenu les actions visant à réduire les déplacements et à donner aux déplacés internes les moyens de parvenir à des solutions à l'échelle nationale, régionale et globale.

L'engagement du HCR dans les situations de déplacement interne est devenu plus prévisible grâce à la mise en œuvre de nouvelles lignes directrices adoptées en 2016 dans ce domaine. En 2017, 90 pour cent des interventions opérationnelles du HCR étaient conformes à « l'empreinte

des déplacés internes » (« IDP Footprint ») énoncée dans ces orientations. Le HCR a démontré son leadership en matière de protection dans les États affectés par des conflits actifs comme la République centrafricaine, l'Iraq et la Syrie. Pendant toute l'année, l'organisation et ses partenaires ont fait le point sur leurs expériences opérationnelles dans les zones de conflit actif dans le cadre de tables rondes, notamment une table ronde organisée conjointement avec le CICR sur le caractère civil et humanitaire des sites et des installations, et une table ronde sur la coordination civile et militaire en matière de protection qui a conduit à l'adoption d'une série de bonnes pratiques pour les opérations sur le terrain.

Le HCR a coopéré avec les gouvernements nationaux pour les aider à élaborer et à mettre en œuvre des lois et des politiques visant à sauvegarder les droits et à trouver des solutions pour les personnes déplacées à l'intérieur des frontières de leur propre pays. En collaboration avec le Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays, le HCR a mené des activités de renforcement des capacités, fourni des

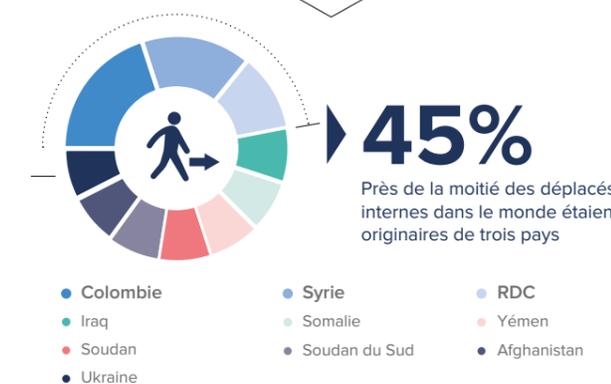
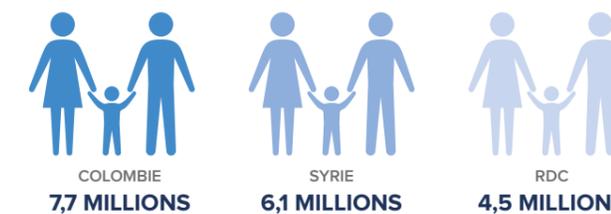
conseils techniques aux États et plaidé pour la mise en conformité des lois et politiques nationales avec les Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays. Ces efforts ont permis de parvenir à des évolutions positives des législations et des politiques relatives aux déplacés internes dans dix opérations différentes, en particulier en Afghanistan, en Géorgie, au Honduras, au Mali, au Niger, en Somalie et en Ukraine.

Afin de remplir ses engagements dans le cadre du Grand compromis, le HCR a mis l'accent sur la réduction des situations de déplacement prolongées dans des conditions de sécurité et de dignité. En 2017, 4,2 millions de déplacés internes sont retournés dans leurs localités d'origine, un nombre inférieur à celui de 2016

(6,5 millions) toutefois considérablement plus élevé qu'en 2015 (2,3 millions). Cependant, beaucoup de retours ont eu lieu vers des zones dangereuses, ce qui ne constitue pas une solution durable au sens de la définition du HCR. Dans ces conditions, les opérations du HCR ont assuré un suivi de protection et fourni des informations aux communautés à risque, notamment lors des retours vers Mossoul en Iraq.

Les solutions requièrent des données factuelles solides. En 2017, le HCR a soutenu la mise en œuvre d'un cadre interorganisations pour des solutions durables en faveur des déplacés internes.

### LES 10 PRINCIPALES OPÉRATIONS DE DÉPLACÉS INTERNES | 2017



L'organisation a également encouragé l'implication de diverses parties prenantes dans le recueil de données en travaillant sur un rapport technique contenant des statistiques sur les déplacés internes pour des commissions statistiques nationales. Par exemple, le HCR a œuvré pour des solutions en faveur des déplacés internes en Honduras en aidant le Gouvernement à enregistrer les foyers abandonnés par les déplacés internes et à assurer la restitution finale des biens grâce à des actions de renforcement des capacités dans le domaine des systèmes de données en matière de propriété foncière.

### Renforcer l'engagement du HCR dans les situations de déplacement interne

Dans ses Orientations stratégiques pour la période de 2017 à 2021, le HCR s'est engagé à travailler plus systématiquement sur tous les aspects du déplacement, notamment par un engagement plus ferme et plus prévisible dans les situations de déplacement interne. En septembre 2017, l'organisation a effectué une révision de ses opérations dans les situations de déplacement interne, suite à laquelle le Haut Commissaire a désigné un Conseiller spécial sur le déplacement interne. Le rôle du Conseiller spécial a consisté à coordonner la mise en œuvre des recommandations issues de la révision, avec le soutien d'une équipe spécialisée au siège.

La révision recommandait des transformations dans le travail du HCR auprès des déplacés internes, portant sur la préparation et la réponse aux situations d'urgence, le désengagement et les solutions. Elle appelait aussi à des modifications fondamentales des procédures, des pratiques, des capacités et de la culture institutionnelle au sein du HCR, avec un accent fort sur le renforcement de l'exécution des programmes sur le terrain.

En octobre 2017, le Conseiller spécial a travaillé en collaboration avec l'opération du HCR en République démocratique du Congo (RDC) pour assurer une réponse plus automatique et plus solide à la déclaration du niveau de situation d'urgence le plus élevé (déclaration de situation d'urgence de niveau 3 à l'échelle du système). Cela a consisté notamment à piloter de nouvelles méthodes de gestion des données relatives aux déplacés internes, en coopération avec l'OIM. Lors d'une mission aux Philippines en décembre 2017, le Conseiller spécial a souligné la nécessité pour le HCR de développer sa stratégie opérationnelle et de collaborer avec les institutions nationales et les acteurs locaux afin de faciliter leur engagement responsable à l'avenir.

Le groupe sectoriel global chargé de la protection et ses équipes ont effectué 15 missions sur le terrain pour soutenir neuf pays en 2017, notamment dans le cadre d'urgences de niveau 3 à l'échelle du système selon l'IASC et dans le cadre d'urgences de niveau 2 selon le HCR.

### Groupe sectoriel global chargé de la protection

Le groupe sectoriel global chargé de la protection (GPC), dirigé par le HCR, a travaillé dans le cadre des mécanismes de coordination établis au niveau global et sur le terrain. En 2017, le HCR a dirigé 25 des 35 groupes sectoriels activés au niveau des pays et autres mécanismes interorganisations de coordination des questions de protection dans le monde. Cinq groupes sectoriels nationaux chargés de la protection ont été codirigés avec un partenaire gouvernemental ou une organisation des Nations Unies et neuf autres ont été co-facilités par des ONG internationales comme le Conseil danois pour les réfugiés, le Conseil norvégien pour les réfugiés (NRC) et IRC. Le GPC coopère étroitement avec le FNUAP, l'UNICEF, le Service de la lutte anti-mines des Nations Unies et NRC, qui ont des responsabilités spécifiques concernant respectivement les violences basées sur le genre, la protection de l'enfance, la lutte anti-mines et le logement, les terres et les biens.

S'appuyant sur son cadre stratégique pour la période 2016 à 2019, le GPC a renforcé les approches innovantes en matière de protection, comme les aides en espèces, la gestion de l'information et les médias sociaux. Faisant écho aux recommandations sur la manière dont la protection fonctionne dans le contexte de l'action humanitaire, contenues dans la «révision indépendante systémique de la protection dans le contexte de l'action humanitaire», le GPC a lancé une étude préliminaire pour un laboratoire d'innovation en matière de protection. Les conclusions de l'étude recommandaient de créer un laboratoire au sein du GPC. Le laboratoire d'innovation en matière de protection devrait être créé en 2018 et contribuera à identifier et intensifier des processus innovants face aux défis de protection.

Guidé par sa cellule de révision des opérations, le GPC a renforcé les capacités des groupes sectoriels nationaux, en particulier par un soutien en matière de coordination et de plaidoyer, l'élaboration de stratégies de protection, la fourniture de conseils sur la conception et la mise en œuvre des programmes, ainsi que des formations. Tout au long de l'année, le GPC a attiré l'attention sur les causes et les conséquences des violations du droit international humanitaire dans les situations de famine. Le groupe a également souligné la vision limitée de la réponse humanitaire en matière de sécurité alimentaire et de nutrition en RDC (centrée sur la situation au Kasai), au Nigéria, en Somalie, au Soudan du Sud et au Yémen.

Dans le cadre de ses efforts destinés à assurer une approche cohérente et globale de la protection, le GPC a réalisé un examen annuel des pratiques préconisant de mettre la protection au centre des actions. Le rapport, publié en février 2017, décrit les bonnes pratiques issues de six opérations et énonce des recommandations détaillées pour les coordinateurs humanitaires et les équipes humanitaires des pays. L'équipe de travail a lancé un apprentissage en ligne sur l'intégration de la protection.

Le GPC a également amélioré la gestion de l'information, notamment les informations fournies sur le site internet du groupe sectoriel, afin de soutenir les réponses basées sur des données d'observation et permettant le déploiement de personnels de renfort.



### Groupe sectoriel global chargé de la coordination et de la gestion des camps

Le groupe sectoriel global CCCM a continué d'élaborer des normes et des politiques globales, de renforcer les capacités de préparation et de réponse aux situations d'urgence et de fournir un soutien opérationnel aux plateformes de coordination CCCM nationales pour leur permettre d'assumer leurs fonctions essentielles. Des représentants du groupe sectoriel se sont rendus dans certains pays pour recueillir des enseignements tirés de la mise en œuvre de l'initiative en matière de déplacement urbain et de la politique d'alternative aux camps, tandis que d'autres membres du groupe sectoriel ont élaboré des orientations sur la façon d'adapter les approches de gestion des camps à divers contextes opérationnels. Le conseil consultatif stratégique du groupe

### Groupe sectoriel global chargé des abris

Le groupe sectoriel global chargé des abris (GSC) est codirigé par le HCR dans les situations d'urgences liées à des conflits et par la FICR en cas de catastrophe naturelle. En 2017, le HCR a dirigé 12 groupes sectoriels et en a codirigé 1 sur les 28 groupes sectoriels chargés des abris activés au niveau des pays. Le HCR a soutenu la coordination de 417 partenaires fournissant des abris et des produits non alimentaires à plus de 8 millions de personnes.

Afin de faciliter la coordination sectorielle à l'échelle nationale et mondiale, le HCR a accueilli l'atelier annuel de coordination du GSC – qui a regroupé 122 participants de 38 organisations différentes – ainsi qu'une réunion de ce groupe, offrant ainsi un lieu de discussion permettant aux équipes de coordination et aux partenaires du GSC de partager leurs meilleures pratiques et d'élaborer des outils et des méthodologies.

sectoriel global CCCM a été renouvelé; ACTED, le Conseil danois pour les réfugiés, NRC et la Fédération luthérienne mondiale sont demeurés membres.

Les organisations partenaires du groupe sectoriel global CCCM ont répondu à des urgences majeures à la demande du Coordinateur des secours d'urgence des Nations Unies et lorsque l'ampleur de la crise dépassait les capacités d'intervention des autorités nationales. Le groupe sectoriel a également élaboré une nouvelle stratégie sur cinq ans pour la période de 2017 à 2021 mettant l'accent sur une gestion et une coordination des camps axées sur l'être humain, la prise en compte des informations et des retours dans les réponses, le soutien stratégique et inclusif, la collaboration avec les autres groupes sectoriels et partenaires et les réponses adaptées au but poursuivi.



En 2017, le HCR a effectué neuf missions de terrain en matière de CCCM au soutien de six pays, pour un total de 385 jours, y compris pour co-activer le groupe sectoriel CCCM en Somalie.

Afin d'améliorer les capacités de coordination sur le terrain, le HCR, dans le cadre du GSC, a co-dirigé avec la FICR deux sessions de formation sur la coordination humanitaire en matière d'abris.

Le GSC a révisé sa précédente stratégie quinquennale avant qu'elle s'achève en 2017 afin d'éclairer l'élaboration de sa nouvelle stratégie pour la période de 2018 à 2022. Cette nouvelle stratégie guide les actions des partenaires du groupe sectoriel pour soutenir les personnes affectées par les crises, les aider à vivre dans des abris et des installations sûrs, dignes et adéquats, grâce à des actions de coordination, de plaidoyer et de soutien pour renforcer les capacités de réponse. La contribution au processus de révision des standards SPHÈRE fait partie des réalisations les plus importantes du GSC et du HCR au cours des derniers mois de l'année 2017.



Le groupe sectoriel chargé des abris a apporté un appui aux groupes sectoriels nationaux pour un total de 306 jours de mission sur place et de 313 jours de soutien à distance auprès de 12 groupes sectoriels au niveau des pays dirigés par le HCR.

## RÉPONDRE AUX DÉPLACEMENTS CAUSÉS PAR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LES CATASTROPHES



Maryama Yassin Mohamed, déplacée interne au Somaliland, a été contrainte de déménager dans le district de Wajaale avec sa famille à cause de la sécheresse.

L'Observatoire des situations de déplacement interne (IDMC) estimait qu'en 2017 plus de 18,8 millions de déplacements liés à des catastrophes avaient été enregistrés dans 135 pays ou territoires. Les effets des changements climatiques et des catastrophes ont continué d'aggraver des situations déjà précaires et d'alimenter des conflits liés à l'épuisement des ressources.



En 2017, la priorité du HCR a consisté à encourager des solutions normatives, à promouvoir la cohérence des politiques et à élaborer des outils pour soutenir les réponses nationales, notamment dans les domaines du changement climatique, de la réduction des risques de catastrophe, des droits humains et du transfert planifié. Dans un rapport sur le changement climatique, les catastrophes et les déplacements humains, le HCR a souligné la nécessité d'une approche globale de l'organisation pour répondre aux déplacements liés au changement climatique et aux catastrophes. En avril 2017, le HCR a publié des considérations juridiques concernant les personnes fuyant les pays affectés par des conflits et la famine dans un document

intitulé « Considérations juridiques concernant la protection des personnes fuyant les pays affectés par les conflits et la famine ». Ce document réaffirmait la pertinence et analysait l'applicabilité des définitions d'un réfugié énoncées par les instruments internationaux et régionaux comme la Convention de l'OUA de 1969. L'organisation a également soutenu l'élaboration d'une résolution du Conseil des droits de l'homme sur les droits de l'homme, les changements climatiques, les migrants et les personnes déplacées d'un pays à l'autre, qui a été adoptée en juin 2017.

Le HCR a continué de soutenir les organes de coordination établis en 2016, comme la Plateforme sur les déplacements liés aux

catastrophes, en élaborant notamment un guide avec NRC et l'OIM pour mettre en œuvre les dispositions relatives aux déplacements liés aux catastrophes contenues dans le Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe. L'organisation a également apporté un soutien technique et politique à la CCNUCC, en tant que membre du groupe de travail sur les déplacements du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques, créé par la COP21 à Paris en 2016 pour élaborer des recommandations sur des approches permettant de discuter, minimiser et répondre aux déplacements liés aux changements climatiques.